

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 35
DATE DE LA CONVOCATION	18/09/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/10/2026

OBJET :

Crématorium : valorisation des métaux pour la période du 1er Avril 2025 au 15 Avril 2026

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , Mme Isabelle CAMBOS , M. Bruno PATRON , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Alain BLANC , Mme Valérie PAUCHON-BIANCOLINO , Mme Christiane BAR , M. Elie CORDIER , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , Mme Savine JUNOT , Mme Mylène ARMANDO , Mme Aurélie ALLEMAND , Mme Jennifer WILD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Vincent MEDILI procuration à M. Roger DIDIER, M. Claude BOUTRON procuration à M. Jérôme MAZET, Mme Nina AMAR CAL procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Joël REYNIER, M. Gil SILVESTRI procuration à Mme Catherine ASSO, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Solène FOREST, M. Georges MUNOZ procuration à Mme Ginette MOSTACHI, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Savine JUNOT

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Elodie BRUTINEL LARDIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Depuis la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS) les métaux issus de la crémation font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

D'après l'article L.2223-18-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) le produit éventuel de cette cession ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

- 1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L.2223-27 ;
- 2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique.

Pour la période du 1er avril 2025 au 15 avril 2026, la société OGF, qui exploite le crématorium de Gap et des Alpes du sud, a récupéré 513 kg de métaux, lesquels ont été valorisés à hauteur de 37.754,07€.

Au regard des différentes possibilités offertes à la Collectivité, il vous est proposé d'affecter cette somme au financement de la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes.

Décision :

- Vu la décision n°2023-1075 QPC du 18 janvier 2024 Société Europe métal concept ;
- Vu l'arrêt du Conseil d'Etat du 11 octobre 2023, n°472830 ;
- Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 3DS).
- Vu le décret n°2022-1127 du 5 août 2022 portant diverses mesures relatives à la réglementation funéraire ;
- Vu le C.G.C.T, et notamment ses articles L.2223-18, L2223-27 et R.2223-103-1 ;

Il est proposé sur avis favorable de la Commission des Finances et du Budget du mercredi 16 septembre 2026 :

- Article 1 : d'affecter le produit de la valorisation des métaux issus des crémations au financement de la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes ;
- Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 43

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Elodie BRUTINEL LARDIER

Transmis en Préfecture le : 6 OCT 2026

Affiché ou publié le : 6 OCT 2026

Date de collecte: 15-04-2026
Date facture: 15-07-2026

OGF
Immeuble Canopy, 6 rue du Général Audran
92400 Courbevoie
France

RAPPORT

Dénomination	Quantité	Unité	Taux Unité	Frais %	Montant
Site: Crématorium des Alpes du sud 2026-1092 15-04-2026					
Cobalt/ Chrome	28	KG	€ 16,00	16.00%	€ -376,32
Inox	25	KG	€ 2,25	16.00%	€ -47,25
Titane	22	KG	€ 2,10	16.00%	€ -38,81
Hybrides	16	KG	€ 3,50	16.00%	€ -47,04
Poignées de Zinc	1	KG	€ 1,15	16.00%	€ -0,97
Aluminium	1	KG	€ 1,40	16.00%	€ -1,18
Ferreux	360	KG	€ 0,50	16.00%	€ -151,20
Déchets non-recyclables	60	KG	€ -0,18	16.00%	€ 9,07
Total collecte 3 Unités	513	KG			
Taux raffinage (15-07-2026)					
Au	339,229	GR	€ 113,65	16.00%	€ -32 384,83
Pd	164,061	GR	€ 34,36	16.00%	€ -4 735,20
Ag	337,653	GR	€ 1,60	16.00%	€ -453,80
Pt	12,294	GR	€ 44,09	16.00%	€ -455,32
Frais de raffinage					€ 928,78
Total					€ -37 754,07